

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 438

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« , selon le modèle fixé par l'administration »,

les mots :

« à l'administration fiscale, selon le modèle qu'elle a fixé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.